

AVIS DE COURSE

VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Régate Départementale

Brest Bretagne Nautisme



5B classe M – 23 février 2025 - Lac Ty-Colo, 29290 Saint-Renan

Préambules : La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 le système de course HMS en vigueur,
- 1.4 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.5 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.6 Règles modifiées :
 - 1.6.1 La RCV E2.1(c) est supprimée.
 - 1.6.2 La RCV 31 est modifié.

« Pendant qu'il est en course, un bateau ne doit pas toucher une marque de départ avant de prendre le départ ou une marque d'arrivée après avoir fini. »
- 1.7 pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.

2 PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série [classe M](#).
- 3.2 **Pré-inscription sur le forum souhaitée** (n°licence, n°voile, n°coque)
- 3.3 **Inscription et paiement sur le site BBN** (brestbretagnenautisme.fr)
- 3.4 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante ou sur invitation de l'organisateur, à jour de leur licence.
- 3.5 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur Inscription :
 - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - Leur licence Club FFVoile mention « adhésion ou pratique accompagnée » :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- Une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants : [8 euros](#)

5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition sera affichée à la fin de la confirmation des inscriptions.

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

23 février 2025 de [09h00](#) à [09h30](#) (émargement)

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
[sans objet](#)

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
23 février	10h15	Flottes à suivre

6.4 **Le 23 février**, aucun signal d'avertissement ne sera fait après [16h15](#).

7. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale.

8. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » ne s'appliquera pas.

9. Classement

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

A partir de 24 courses validées 4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées.

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [suivant disponibilité](#).

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

[Gwénaél Tissier](#)

@ : gwennito666@hotmail.com



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72